Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 06 95 08 01 36 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2013

EXERCICE 2012

Merci pour votre participation à notre assemblée générale (56 % de présents et représentés soit une hausse de 3 % par rapport à l'an passé, mais il est remarquable que le nombre des présents soit en augmentation de 20 % même si relativisée par une baisse de 13 % des représentés) et ce malgré la météo glaciale et l'éloignement du centre ville.

Merci également pour le fort soutien que vous nous avez manifesté en approuvant quasiment à l'unanimité notre action, cela nous encourage à persévérer pour la préservation et l'embellissement de notre cadre de vie en veillant au bon respect de notre règlement.

Merci aussi à tous les membres de notre comité pour leur travail et engagement.

Vous avez élu Jocelyne TOURNEUR, Catherine GRONIER (toutes les deux avaient déjà été cooptées en 2012) et Guy PAYELLE qui sont les trois nouveaux membres de notre comité qui est maintenant complet et équilibré ce dont nous pouvons être satisfaits à une époque où il est, en règle générale, difficile de trouver des personnes bénévoles.

Nous avons pu rendre un hommage à Monsieur Jean-Claude VOLLANT qui est décédé brutalement le 28 mars 2012. Jean-Claude a eu un rôle prépondérant dans notre AFUL au cours des 15 dernières années, il a été notre président de 2002 à 2008, et était, l'an passé, toujours notre secrétaire, trésorier–adjoint et représentant dans le groupement des 7 AFUL.

Concernant l'aspect des propriétés, il est agréable de constater que des progrès notables ont été faits l'an passé mais il y a aussi des situations moins satisfaisantes qui concernent la sécurité (des haies qui gênent la circulation sur le trottoir du boulevard de la Verville, des voitures encore trop souvent garées sur le trottoir de l'avenue de Mannassé (nous rappelons que les piétons n'ont pas à se déplacer sur la route, d'autant plus que ces piétons peuvent être des gens âgés ou de jeunes enfants) et l'esthétisme (encore quelques stationnements sur les pelouses avec pour résultat une forte dégradation de celles-ci, des grillages peu ou mal cachés).

Un petit rappel concernant les poubelles de la ville situées à proximité de nos rues et espaces-verts, elles n'ont pas vocation à recevoir les déchets ménagers ni à servir de dépotoir à ceux qui ne savent plus quoi faire de leurs vieux sacs de déchets verts.

Cette année et pour la première fois, ce compte-rendu vous est envoyé par courriel (vous pourrez également le retrouver sur notre site internet), mais peut-être que vous le recevez en version papier, c'est donc que vous faites partie des 47 propriétaires (16 %) qui ne nous ont pas encore communiqué d'adresse électronique, soit parce que vous n'avez pas d'ordinateur soit peut-être aussi par méfiance, en tout cas nous respectons votre choix que vous pouvez bien sûr modifier à tout moment en nous envoyant un courriel.

Cela va nous faire économiser l'impression de beaucoup d'exemplaires de compte-rendu, et également nous donne la possibilité de vous informer sur des évènements a priori susceptibles de vous intéresser, cela a déjà été le cas pour les réseaux d'eaux usées, la recherche d'un lieu de tournage de film, une information sur des vols de roues et un petit chien trouvé.

Concernant nos statuts et règlement, ceux-ci doivent être modifiés, il n'y a pas d'urgence, la raison pour laquelle nous n'avons pas encore fait d'assemblée générale extraordinaire. C'est un gros travail, il est bien avancé, en grande partie grâce à Monsieur VOLLANT, néanmoins en 2012 il y a eu d'autres sujets importants auxquels nous avons préféré accorder notre priorité. En plus cela nous permet de bénéficier de l'expérience des autres AFUL.

Nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à tout notre dévouement.

Hubert JANNIN
Président

Communications

Nous vous rappelons le nouveau numéro de téléphone de l'AFUL : **06 95 08 01 36** ainsi que son adresse courriel qui vous permet de nous envoyer vos messages, suggestions ou toutes autres questions : ***bouvreuils@winimage.com*.**
Pour vos messages vocaux et courriels nous vous prions de toujours bien préciser vos nom et adresse.

En vous connectant sur ***http://bouvreuils-levitt-mennecy.fr/*** vous pourrez trouver les dernières nouvelles, les formulaires de demande de travaux, la partie du PLU consacrée à notre zone UE, ainsi que les plans de vos maisons (nouveau depuis 2012, **274 plans numérisés sont désormais directement accessibles**).

Vous pouvez envoyer des petites annonces et télécharger de nombreux documents.

Si vous souhaitez faire part d'expériences avec des fournisseurs divers (pas de pub), rédigez un court article avec des photos si possible, adressez-le nous. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues : envoyez photos, documents d'histoire sur la résidence, infos pratiques, etc. **Ce site est le vôtre, faites le vivre**.

Enfin sachez que nous étudions, avec un propriétaire Monsieur BOUGRIER, un projet de mutualisation de l'information pour les travaux et services affectant la maison et son environnement (rénovation, isolation, sécurité (alarmes), entretien du jardin, descentes de garage, etc.), nous pourrions ainsi vous faire bénéficier de l'expérience d'autres propriétaires.

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 06 95 08 01 36 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Programme de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées

Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2009, la commune de Mennecy a délégué sa compétence *collecte-assainissement* pour les eaux pluviales et les eaux usées au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau (SIARCE).

Ce dernier est donc le responsable du réseau public de collecte d'eaux pluviales et d'eaux usées, l'exploitation des canalisations étant assurée par la Société des Eaux de l'Essonne (SEE) qui intervient sur les réseaux en cas de problèmes.

La SEE possède un numéro d'urgence disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : le **0810 391 391**.

Le projet de nouveau réseau, que nous avions évoqué au cours du premier semestre 2012, est donc abandonné alors que vous avez reçu une brochure établie par le SIARCE et la commune ; c'est le réseau actuel qui va être rénové ou reconstruit par la technique de l'éclatement. Les désagréments seront sans commune mesure avec ce qui était prévu précédemment et c'est donc la solution la plus douce qui a été retenue.

Nous vous avons montré le plan du projet actuellement retenu, il n'existe malheureusement pas encore en version électronique, cela ne saurait tarder et il sera mis en ligne sur notre site.

Pour l'obtention de subventions sur ce projet, la mairie doit supprimer la « ZAC de la Ferme de la Verville », une délibération du Conseil Municipal le proposera courant du 1er semestre 2013.

Le Projet de Rapport de Présentation de la Suppression de la ZAC nous a été présenté (aux 7 AFULS) : nous avons fait part d'anomalies, en particulier concernant la nécessité de publier aux hypothèques nos limites parcellaires, afin d'avoir un document opposable en cas de contestation sur nos limites de propriété. Monsieur CARDON qui a pris la suite de Monsieur VOLLANT pour diriger le groupement des 7 AFUL s'est déjà rendu deux fois, dont une fois avec les personnes de la mairie, chez le géomètre qui a repris les plans d'origine. C'est un sujet sur lequel Monsieur le maire vient justement de nous rassurer en nous précisant que « nos terrains ont été bornés de fait, puisque le plan de division parcellaire publié aux hypothèques lors des premières ventes vaut bornage ».

En l'état du dossier, les travaux ne débuteront pas avant au mieux 2015.

Concernant les regards (ceux avec le T dégorgement), si vous ne l'avez pas fait validé par le SIARCE, alors nous vous rappelons qu'en cas de problème de bouchage, la SEE n'interviendra pas et c'est vous qui devrez convoquer et payer une société privée pour le faire.

Vous trouverez les modalités de réalisation des regards de branchement d'eaux usées dans le fascicule qui vous a été distribué en octobre 2009 et que vous pouvez retrouver sur notre site internet.

À l'heure actuelle, 164 propriétés sur 284 sont équipées d'un regard agréé soit 58 %.

Relais téléphonique au centre commercial Verville

Un permis de construire a été accordé, en date du 14 décembre 2012, pour l'installation d'un relais-radio Orange. Il s'agit d'un mât simple et plus précisément d'un pylône monotube d'une hauteur de 20 mètres.

Nous vous présentons en photo l'insertion du projet dans son environnement (le photo montage de gauche a été fait par les services de la mairie et celui de droite par Monsieur Martin de l'AFUL Les Pâquerettes) :

Des riverains ont constitué une association de loi 1901 « Le Collectif Robin des Toits de Mennecy », membre de l'Association Nationale Robin des Toits. Ils disent *qu'ils sont favorables à toute nouvelle installation de téléphonie mobile, si l'opérateur garantit, par un document écrit, le respect de la Valeur Limite d'Exposition à 0,6 V/m*.

Par contre ce qui est certain c'est que nous avons besoin d'une meilleure réception car sinon nos appareils fonctionnent à pleine puissance à proximité de nos cerveaux.

Nous tenons à votre disposition les indications fournies par « Le Collectif Robin des Toits de Mennecy » mais aussi un article récent à propos de l'Académie de médecine qui est contre le principe de précaution (*Les antennes de téléphonie mobile entraînent une exposition aux champs électromagnétiques 100 à 100 000 fois plus faible que les téléphones portables : être exposé pendant 24 heures à une antenne à 1 volt par mètre donne la même exposition de la tête que de téléphoner avec un portable pendant 30 secondes*).

Débit ADSL

La mairie, par l'intermédiaire de Monsieur FERET, Adjoint au Maire, vient de nous indiquer que notre quartier était éligible à l'offre PRM (Points de Raccordement Mutualisés) avec un financement par la mairie mais aussi au titre du SDAN avec un financement par le Conseil Général. Si décidée, la montée en débit serait alors effective pour début 2014.

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 06 95 08 01 36 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Dispositif des Voisins Vigilants

Il y a malheureusement un constat : en 2012 le nombre de cambriolages a explosé à Mennecy, soit 114 au lieu de 59 en 2011 (+ 93%). Les chiffres sur le département, la région et au plan national ne sont pas bons non plus.

Notre quartier est tout particulièrement concerné, ces cambriolages sont plutôt rapides (petite liquidité, bijoux, …), il n'y a pas de moments privilégiés, tous les jours de la semaine ainsi que tous les créneaux horaires dans la journée sont concernés.

Début janvier nous avons rencontré Monsieur BOSSARD qui est Adjoint au Maire de Mennecy, chargé de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance.

Il nous a indiqué qu'il y avait un manque de retour d'informations auprès des services de police et de gendarmerie, concernant par exemple des fourgonnettes, des personnes qui viennent frapper aux portes, etc. Davantage de communications de la part des résidents en relevant par exemple des éléments d'identification de véhicules (marque, modèle, couleur, numéro d'immatriculation…) éviteraient certainement des cambriolages.

Le réseau des *Voisins Vigilants* prend forme, il sera animé par les responsables de la police municipale sous la responsabilité de Monsieur BOSSARD et avec la gendarmerie.

Pour mieux appréhender ce dispositif, voir comment il pourrait fonctionner, être efficace tout en respectant des règles éthiques, **une réunion d'information réservée aux membres de notre AFUL aura lieu samedi 23 mars à 11h00 dans la salle du Saule Saint Jacques située 2 rue du Saule Saint-Jacques à Mennecy**.

Elle sera animée par Monsieur BOSSARD et il y aura un représentant de la gendarmerie.

Nous vous invitons à y participer, en assemblée nous avons enregistré les noms de personnes volontaires, leur nombre est encore largement insuffisant (il faudrait un minimum de 10 à 15% de « voisins volontaires » inscrits à ce dispositif).

Peut-être estimez vous, avec raison, que nous sommes, à notre façon, déjà vigilants, mais il s'agit de mieux organiser cette vigilance en la rendant plus efficace avec des procédures comme celle de ne pas intervenir directement sur un cambriolage en cours et dans tous les cas de ne pas être pris au dépourvu ; ce dispositif devrait aussi permettre de mieux lutter contre toutes les incivilités quotidiennes, **cette réunion est donc bien ouverte à vous tous que vous ayez ou non l'intention de vous inscrire**.

Nous pourrions également bénéficier de la pose de panneaux signalétique "Voisins Vigilants" qui auraient leur effet dissuasif.

Quelques rappels à propos de la sécurité :

En votre absence (même de courte durée) :

- Fermez vos volets donnant sur l'arrière de votre maison,
- N'entreposez pas vos bijoux, objets de valeur, chéquiers ou espèces dans vos chambres ou salles de bain.
- Ne laissez pas vos clés de voiture dans le hall d'entrée.

Lors de vos départs en vacances :

- Prévenez vos voisins,
- Informez la police municipale de votre absence (Opération Tranquillité Vacances).

En cas de cambriolage, ne touchez à rien et appelez la gendarmerie : **01 64 57 22 22** ou la police municipale : **01 69 90 00 00**, « Le **17** » étant bien sûr le n° prioritaire.

Nous ajoutons une autre recommandation qui est de ne pas faire travailler des entreprises non référencées (souvent le cas pour par exemple pour les travaux d'élagage) travaillant « au noir », c'est aussi une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises qui déclarent correctement leurs charges.

Espaces verts

Christian REBOUL, vice-président responsable des espaces verts, indique que le prix du contrat d'entretien annuel restera identique à celui de 2012.

Les prestations de *Fuschia Paysages* nous paraissent satisfaisantes pour l'année 2012 et le contrat d'entretien est reconduit pour un an.

Nous rappelons que la taille des haies donnant sur les coulées vertes est une obligation pour les propriétaires, surtout que cela facilite le passage des machines du prestataire qui entretient nos espaces verts ; merci aux personnes concernées de vérifier que leur haie ne s'est pas trop développée et qu'elle ne devient pas gênante pour l'entretien des espaces verts.

Les propriétaires qui effectuent des tailles de végétaux ne doivent pas laisser leurs déchets de coupe sur les parties communes. **ATTENTION** à ne pas intervenir ou faire intervenir une entreprise avec un véhicule sur les Espaces Verts si le sol est détrempé, la remise en état des dégâts occasionnés serait à votre charge.

Principaux sujets abordés lors de l'AG :

- Les diverses plantations effectuées en 2012 : Elles concernaient des remplacements sous garantie de végétaux qui n'ont pas pris.
- Les travaux effectués en 2012 : Suppression du massif avenue de la Garde avec déplacement des végétaux et mise en gazon au printemps, retrait du grand cèdre place Francisque Sarcey fragilisé à sa base suite à un coup de vent violent, mise en gazon d'une parcelle avenue des Alouettes, réduction du massif avenue de Manassé avec mise en gazon.
- Les chenilles processionnaires : Retrait de 60 nids sur nos coulées vertes en mars et avril 2012.
- Les travaux prévus (et certains déjà en cours) en 2013 : Réduction du massif en face du centre commercial en partie basse avec le retrait des plots pourris, une sélection et taille des végétaux périphériques à ce massif et une mise en gazon au printemps. Plantation d'arbres sur les coulées vertes et places. Pose de pièges à chenilles en février.
- Tontes des coulées vertes : Seulement 7 tontes en 2012 dont 2 avec ramassages de feuilles, le démarrage de ces prestations a débuté tardivement en début de saison, le résultat d'une météo très pluvieuse et d'une mauvaise planification de notre prestataire. Un rappel lui a été signifié et les prestations suivantes se sont déroulées conformément au contrat.

RAPPELS

Les propriétaires qui clôturent leur jardin doivent planter une haie végétale (type cyprès, laurier…) pour dissimuler ces clôtures, qu'elles soient en bois ou en grillage. La hauteur des végétaux devra être de taille conséquente afin de masquer rapidement la clôture.

ATTENTION à bien respecter le côté de plantation des végétaux, le grillage ou la clôture devant se trouver à l'intérieur du jardin donc invisible à terme de la rue ou des espaces verts.

La mairie nous demande d'insister sur les tailles d'entretien des haies afin de permettre une bonne visibilité aux différentes intersections et l'accès aux trottoirs qui doivent être dégagés et permettre la circulation des piétons. La responsabilité des propriétaires pourra être engagée en cas d'accident.

Le dépôt des sacs de déchets verts devant votre pavillon doit se faire au plus tôt à partir de 18 heures la veille du jour de ramassage.

Nous rappelons que nos espaces verts sont rigoureusement interdits à tout véhicule motorisé non autorisé.

Des courriers de rappel seront envoyés aux propriétaires non coopératifs et le comité prendra les mesures nécessaires pour que le règlement soit appliqué.

Christian REBOUL

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 06 95 08 01 36 bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Finances

Pascale MIL, trésorière, présente les comptes de l'AFUL.

En 2012, nos finances sont globalement restées conformes à ce qu'elles sont habituellement, l'exercice est finalement très peu déficitaire (le budget prévoyait un déficit de 5 393.00 € qui serait compensé par nos réserves), du fait de moins de dépenses pour les travaux exceptionnels sur les espaces-verts et d'aucune dépense pour les contentieux. Nous avons eu des recettes supplémentaires avec des dédommagements pour des tournages de films.

DEPENSES

L'entretien et l'aménagement de nos espaces verts représentent 88 % de nos dépenses. Les dépenses fiscales, en augmentation comme tous les ans, et les frais généraux ont représenté respectivement 6 % et 3.45 % des dépenses. A noter que les dépenses Télécom seront fortement réduites en 2013 du fait de l'arrêt de notre ligne fixe et de son remplacement par une ligne mobile dont le coût (24 €) est dérisoire.

RECETTES

Les recettes ont été plus favorables que prévues grâce aux ressources (1200 €) issues des tournages de films, et à une légère augmentation des intérêts (693,26 €) sur les comptes de placement. L'essentiel des placements a été concentré sur le livret A plus rémunérateur.

Tous les propriétaires se sont acquittés de leur cotisation et nous remercions plus particulièrement ceux qui l'ont fait dès janvier 2012 nous permettant de faire face, dans de bonnes conditions, aux échéances de début d'année.

COTISATION 2013

Compte tenu des éléments précédents et avec budget déficitaire compensé par nos réserves, le montant de la cotisation a été maintenu à son niveau de l'an dernier, soit 180 €.

Nous vous demandons de vous en acquitter dès que possible.

Les dates d'application des pénalités sont les suivantes :

- au 15 mars 2013, une pénalité de 10 € ;
- au 1er mai 2013, une pénalité de 40 € ;
- au 1er juillet 2013, une pénalité de 100 €.

Cette dernière s'accompagnera d'une procédure d'injonction de payer dont les frais d'huissier seront à la charge du propriétaire.

Bien entendu nous demeurerons à l'écoute de tout propriétaire qui aurait des difficultés, et sommes prêts, avec toute la confidentialité requise, à trouver avec celui-ci des modalités spécifiques.

Votre règlement, libellé à l'ordre de l'AFUL Les Bouvreuils, est à adresser à

Patrice GARNIER
5 rue François Barbin
91540 MENNECY

Pascale MIL

Règlement intérieur

Stéphane ROUSSELOT, vice-président responsable du règlement intérieur, rappelle quelques obligations qui permettent de conserver l'harmonie de notre village.

1. CIRCULATION ET VITESSE

Respectez la vitesse limitée à 30 km/h et les stops installés boulevard de la Verville et avenue de Manassé.

Exigez de vos enfants circulant en deux roues qu'ils respectent les règles du Code de la route. Des contrôles sont effectués régulièrement.

Les vélos, VTT ou autres engins à deux roues **doivent être éclairés** dès que la visibilité le rend nécessaire. Nous vous demandons, pour des raisons de sécurité élémentaires, de respecter et de faire respecter cette obligation du code de la route.

2. STATIONNEMENT DES VEHICULES

D'après notre règlement, nous devons garer nos voitures dans les garages ou les montées de garages. Le stationnement des véhicules sur la rue doit être limité au maximum. Évitez en particulier de stationner dans les virages et sur les trottoirs. Ne garez pas les voitures l'une en face de l'autre de chaque côté de la rue ni en face d'une sortie de garage.

Nous vous rappelons que le stationnement de longue durée sur les pelouses des propriétés, est contraire à notre règlement. Nos jardins sont dit « d'agrément » et y stationner régulièrement endommage sérieusement le gazon et nuit donc à l'esthétique de notre ensemble immobilier. La commission Règlement Intérieur, lors des ses tournées dans nos rues, répertorie les pelouses qui ont été sérieusement endommagées. Une remise en état sera exigée. Nous comptons sur votre coopération. Tout le monde trouvera son compte au travers de ces améliorations esthétiques.

Il est rappelé qu'en cas de vente, le comité peut opposer un veto si la propriété n'est pas conforme au règlement.

3. HORAIRES DES TONTES

Les horaires autorisés pour les tontes et l'usage d'outils motorisés générant du bruit sont les suivants :

- **les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h ;**
- **les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Merci de faire un effort pour le respect de ces horaires afin de préserver la tranquillité de tous.

4. ENTRETIEN DES JARDINS ET DES HAIES

Nous remercions la grande majorité d'entre vous qui entretiennent leur jardin.

Nous vous rappelons, et cette prescription est maintenue dans le Règlement du PLU, que :

- l'édification de clôtures et la mise en place de haies est rigoureusement prohibée en avant de la façade principale des maisons individuelles et en limite du domaine public. Tout portail y est interdit ;

- sur les côtés et à l'arrière de la propriété, il est possible de clore par des haies vives qui pourront être d'essences différentes, mais dont la hauteur ne pourra pas dépasser 1,80 m. Les brandes, claustras, brise-vent en plastique sont interdits.

Toute clôture édifiée dans le respect de notre règlement doit être masquée par de la végétation. d'une taille au moins égale au grillage installé.

Par ailleurs, nous demandons aux propriétaires concernés, de tailler les végétaux de manière à ce que ceux-ci n'occultent pas le rayonnement lumineux des lampadaires. Il y va de la sécurité de tous.

5. BRUIT

L'arrêté municipal N° L.VI.02.161.145 du 10 juin 2002 stipule entre autres :

Tous les bruits excessifs émanant des locaux d'habitation ou de leurs dépendances ne doivent pas troubler le voisinage.

En outre, tous ces bruits sont interdits de 22h30 à 7h30 du matin, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Nous vous demandons et plus particulièrement aux possesseurs de piscines extérieurs de respecter cette réglementation.

6. ETENDOIR A LINGE

Il est interdit de faire sécher du linge sur l'avant des propriétés. Les dispositifs d'étendage situés sur l'arrière doivent être amovibles et disposés dans des endroits retirés des regards.

7. ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux doivent respecter la tranquillité de leurs voisins en évitant le vagabondage et les aboiements intempestifs de leurs compagnons, conformément aux règles édictées dans les Règlements et Statuts de notre AFUL (titre I, article 11) et dans les divers arrêtés municipaux. Les déjections sur nos pelouses, sur nos places et sur nos espaces verts doivent être ramassées par les propriétaires des animaux. Il est extrêmement désagréable d'en trouver sous la semelle de nos souliers. Il existe un arrêté municipal interdisant ces agissements (*n° L6.01.297.39 du 24 octobre 2001*).

Nos espaces verts sont et doivent rester d'agréables aires de promenades pour tous et de jeux pour les enfants, et ce dans le respect de la tranquillité des résidents.

8. POUBELLES

Les poubelles et les déchets verts ne doivent pas être sortis longtemps avant le passage du service de ramassage, et ce, en conformité avec la *Règlementation de la collecte des déchets sur le territoire de la commune de Mennecy (L09.04.138.82) article 11*.

Par respect pour le charme de notre résidence, chacun doit faire un effort en respectant les règles suivantes :

- les poubelles et les déchets verts ne doivent être placés, en bordure de rue, **au plus tôt qu'à partir de 18h00 la veille du jour de ramassage** ; du fait des nouveaux horaires, il est agréable pour tous que les bacs soient sortis seulement le matin et même en fin de matinée des jours de ramassage, les poubelles devant être rentrées dès que possible ;
- penser à la solidarité entre voisins quand cela est nécessaire…

Nous vous demandons également de ranger vos poubelles hors de la vue des promeneurs et de vos voisins.

9. TRAVAUX

Tous les travaux de nature à modifier l'aspect extérieur des propriétés (maison ou jardin) doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès de l'AFUL. Il s'agit entre autres :

- des travaux de peintures dès lors qu'il y a modification des couleurs d'origine (portes, volets, mur, toit) ;
- de pose de velux ;
- d'installation d'un abri de jardin ;
- du creusement d'une piscine ;
- de construction d'une véranda.

Nous rappelons que :

- les portes des garages et les chenaux doivent être de couleur blanche ;
- si vous installez des stores ou des volets roulants, les volets d'origine ne doivent pas être enlevés afin de conserver à votre maison son aspect originel ; le dispositif de rangement ne doit pas dépasser l'encadrement d'origine de la fenêtre ;
- l'aspect des fenêtres et la taille de leurs carreaux ne doivent pas être modifiés ;
- dans le même esprit, les dispositifs de climatisation et de chauffage doivent être dissimulés aux regards des passants par des plantations. Les blocs doivent être disposés, de ce fait, au plus près possible du sol. Tout autre aménagement entraine une modification d'aspect de la maison, ce qui déclenchera une action du comité.

Nous vous remercions de nous informer de la fin de vos travaux.

10. VENTE DE PAVILLONS

Le comité vérifie systématiquement l'état des propriétés lors des mises en vente. Cela nous permet de leur faire rendre l'aspect qu'elles auraient dues conserver.

11. MISE EN LOCATION. OBLIGATIONS DES LOCATAIRES

Les propriétaires sont tenus d'informer le bureau de l'AFUL de la mise en location de leur maison et d'indiquer leur nouvelle adresse ou le nom du mandataire habilité à gérer leur bien.

Les locataires sont tenus de respecter les obligations concernant les horaires de tonte, l'entretien des jardins et la remontée des poubelles.

12. NUMEROS DES MAISONS

De nombreuses maisons n'ont pas de numéro visible. Faites un effort en pensant aux éventuels retards d'intervention pour les services d'urgence, aux différentes personnes qui distribuent votre courrier en particulier les membres de notre comité et les préposés de la Poste.

Stéphane ROUSSELOT

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 06 95 08 01 36 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Répartition des propriétaires présents ou représentés à l'AG 2012

Nombre de propriétaires	**284**	**Présents**	**98**
Nombre de votants	**159**	**Représentés**	**61**
Présents et représentés	**56%**	**Absents**	**125**

rue André le Nôtre

Présents et représentés		**42%**	
Propriétaires	12	Présents	4
Votants	5	Représentés	1
		Absents	7

rue des Alouettes

Présents et représentés		**55%**	
Propriétaires	20	Présents	7
Votants	11	Représentés	4
		Absents	9

place des Chardonnerets

Présents et représentés		**59%**	
Propriétaires	17	Présents	7
Votants	10	Représentés	3
		Absents	7

rue des Mésanges

Présents et représentés		**50%**	
Propriétaires	12	Présents	5
Votants	6	Représentés	1
		Absents	6

rue des Rossignols

Présents et représentés		**58%**	
Propriétaires	19	Présents	4
Votants	11	Représentés	7
		Absents	8

rue François Barbin

Présents et représentés		**55%**	
Propriétaires	20	Présents	6
Votants	11	Représentés	5
		Absents	9

rue Geoffroy Saint-Hilaire

Présents et représentés		**50%**	
Propriétaires	8	Présents	1
Votants	4	Représentés	3
		Absents	4

rue Raymond de Mareuil

Présents et représentés		**47%**	
Propriétaires	43	Présents	11
Votants	20	Représentés	9
		Absents	23

avenue de Manassé

Présents et représentés		84%	
Propriétaires	25	Présents	16
Votants	21	Représentés	5
		Absents	4

rue des Bouvreuils

Présents et représentés		**48%**	
Propriétaires	31	Présents	7
Votants	15	Représentés	8
		Absents	16

place des Loriots

Présents et représentés		**55%**	
Propriétaires	11	Présents	4
Votants	6	Représentés	2
		Absents	5

place des Pinsons

Présents et représentés		**90%**	
Propriétaires	10	Présents	8
Votants	9	Représentés	1
		Absents	1

rue Francisque Sarcey

Présents et représentés		**43%**	
Propriétaires	7	Présents	0
Votants	3	Représentés	3
		Absents	4

rue François Mansart

Présents et représentés		**54%**	
Propriétaires	37	Présents	14
Votants	20	Représentés	6
		Absents	17

square Jean Legendre

Présents et représentés		**58%**	
Propriétaires	12	Présents	4
Votants	7	Représentés	3
		Absents	5

Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »
65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
☎ 06 95 08 01 36 ✉ bouvreuils@winimage.com
www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr

Résultats des votes

Deux scrutateurs MM. Bruno TIREL et Hervé GRELET ont dépouillé les votes et proclamé les résultats suivants :

Nombre de propriétaires présents ou représentés : 159
Nombre de bulletins dépouillés : 156

	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du rapport moral	141	9	6
Approbation des comptes 2012	147	-	9
Quitus au comité de l'AFUL	141	9	6
Adoption du budget 2013	146	-	10

Élection des membres du comité

Pascale MIL ..... 152 voix, élue
Jocelyne TOURNEUR ..... 150 voix, élue
Régis PECQUET ..... 150 voix, élu
Stéphane ROUSSELOT ..... 135 voix, élu
Catherine GRONIER ..... 131 voix, élue
Guy PAYELLE ..... 82 voix, élu
Stéphane SAMAMA ..... 44 voix
Alain DETILLEUL ..... 27 voix

Composition du bureau

Le comité s'est réuni le 8 février 2013.

La **composition du bureau** pour l'année 2013 est la suivante :

Hubert JANNIN ..... *Président*
Stéphane ROUSSELOT ..... *Vice-président*..... *Responsable Règlement Intérieur*
Christian REBOUL ..... *Vice-président*..... *Responsable Espaces Verts*
Pascale MIL ..... *Trésorière*
Jocelyne TOURNEUR ..... *Secrétaire* ..... *Représentante au groupement des 7 AFUL*
.... *Responsable des plans*

Membres du comité

Catherine GRONIER ..... *Règlement Intérieur*
Claude VANDEL..... *Responsable informatique*
Régis PECQUET..... *Règlement Intérieur*
Guy PAYELLE ..... *Espaces Verts*
Patrice GARNIER..... *Trésorier-Adjoint*
François FROBERT ..... *Règlement Intérieur*
Laurent GHENASSIA..... *Règlement Intérieur*

Place des Loriots, novembre 2012

Espace vert à proximité de l'avenue de la Garde, janvier 2013